



## 5<sup>e</sup> ATELIER ESTIVAL EN LUBERON POUR SOLISTES, CHŒUR ET INSTRUMENTISTES DU 20 AU 26 JUILLET 2014

### 1. Les œuvres interprétées

- **Pour tous les stagiaires :**  
Les Saisons de Joseph Haydn : parties pour chœur et parties pour chœur et solistes
- **En plus pour les instrumentistes :** concerto en ré mineur pour piano forte de C.P.E. Bach  
Arianna a Naxos de Joseph Haydn.

### 2. Le lieu du stage

Le stage se déroule dans le site superbe du château de l'Environnement de BUOUX.

### 3. A qui s'adresse l'Atelier estival ?

L'atelier estival s'adresse à des musiciens et choristes, élèves des conservatoires ou amateurs avertis et qui désirent progresser individuellement et, en même temps, constituer un ensemble vocal et/ou instrumental.

### 4. Les concerts de fin de stage des 25 et 26 juillet seront l'expression du travail réalisé en stage. Chaque concert sera précédé d'une générale de 3h.

### 5. Définitions des participants à l'atelier estival

- **Les choristes** ne seront retenus que s'ils maîtrisent la partition en début de stage. Ils bénéficient de 2h de cours de technique vocale, de 19h de répétition par pupitre avec différents professeurs et de 12 heures de répétitions plénières avec Johan Riphagen. Ils pourront également pendant le temps libre, s'ils le souhaitent, prendre des cours particuliers ou en groupe restreint.  
**Les solistes** seront dispensés de 4h de répétition par pupitre pour bénéficier de 4h cours particuliers. Ils pourront également prendre des cours particuliers supplémentaires.
- **Les musiciens** devront également maîtriser les partitions en début de stage.
  - **Pupitre de cordes :** violons, alto, violoncelles et contrebasses
  - **Pupitre des vents :** flutes, hautbois, clarinettes, bassons, cors, trompettes, trombonesIls bénéficient de 13 heures de répétition par pupitre avec différents professeurs et de 16 heures de répétitions plénières avec Johan Riphagen
- **Les auditeurs** sont les stagiaires qui choisissent de suivre le stage sans avoir le niveau pour participer aux concerts. Ils participent aux répétitions par pupitre et assistent comme auditeurs aux répétitions plénières.  
Si le chef de chœur ou les professeurs des musiciens estiment que leur niveau ne leur permet pas de participer aux concerts, les stagiaires se verront proposer le statut d'auditeur.
- **Les boursiers** sont des choristes ou musiciens, élèves confirmés de conservatoires, de 18 à 24 ans, ou demandeurs d'emploi retenus après audition par le jury, par ordre chronologique des demandes dans la limite des bourses affectées à l'Atelier.  
Les frais pédagogiques sont réduits à 85 €.

### 6. Support d'étude

À la réception de votre inscription nous vous enverrons le lien sur notre site pour télécharger les fichiers d'aide à l'étude. Partition recommandée :

Les saisons de Joseph Haydn Hob. XXI : 3, réduction pour piano, éditions Bärenreiter

## **7. Engagement des stagiaires**

Chaque stagiaire s'engage à connaître la partition en début de stage, à participer à la totalité des répétitions ainsi qu'aux deux concerts des 25 et 26 juillet.

Un planning individuel lui sera remis en début de stage.

Les solistes s'engagent à chanter la totalité du répertoire.

## **8. Frais pédagogiques**

Les frais pédagogiques couvrent les prestations définies au point 5.

- Choristes : 160 €
- Solistes : 200 €
- Chanteurs-auditeurs : 100 €
- Boursiers : 85 €

## **9. Hébergement**

Le château de Buoux, géré par l'association Léo Lagrange, offre à ceux qui le désirent un hébergement en pension complète. Forfait par personne, pour 7 jours :

- en chambre simple : 450 €
- en chambre double : 350 €
- en chambre triple : 300 €

Les stagiaires non-résidents peuvent prendre leur déjeuner au château. Les produits cuisinés sont bio et proviennent tous d'une agriculture de proximité, le vin est aussi bio.

Forfait pour 4 déjeuners : lundi - mardi - mercredi - jeudi (vin et café compris) : 64 €

Le choix de l'hébergement ou des repas de midi est à confirmer au moment de l'inscription.

Le Chœur du Luberon ne se charge pas de la recherche d'autres formes d'hébergement pour les stagiaires.

## **10. L'adhésion**

L'adhésion à l'association du Chœur du Luberon est indispensable pour toute inscription, y compris les boursiers : 15 euros.

## **11. L'acompte**

Il est versé par tous les participants au moment de l'inscription. Tarif unique : 100 euros (dont 15 euros d'adhésion à l'association). L'inscription ne sera considérée comme effective qu'à réception du règlement de l'acompte.

## **12. Clôture des inscriptions**

15 mai 2014

## **13. Annulation**

- En cas d'annulation de la part du stagiaire avant le 15 mai, l'acompte sera remboursé intégralement à l'exception de l'adhésion à l'association. Après le 15 mai l'annulation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
- Si les conditions de réussite ne lui paraissent pas réunies, l'association se réserve le droit d'annuler le stage dans la deuxième quinzaine de mai. Dans ce cas les acomptes seront remboursés intégralement. Cette annulation n'ouvre droit à aucun dédommagement.